



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 59147

#### Texte de la question

M Gerard Istace appelle l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur l'inquietude des brigadiers departementaux de La Poste face au projet de reorganisation des services preconise par la direction generale. Ils redoutent particulierement que les suppressions d'emploi programmees sur la duree du contrat de plan aboutissent a la disparition de leur corps et, au-dela, a la remise en cause de la presence postale en milieu rural ou ils assurent l'essentiel de leurs missions. Alors que le service public est un element indispensable a l'amenagement du territoire rural, il lui demande de reconsiderer les mesures envisagees par La Poste qui vont a l'encontre de cette politique.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre de la reforme de La Poste conduit a une politique active de deconcentration visant a une plus grande autonomie des services departementaux, notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines. S'agissant des moyens de remplacement dans les petits bureaux de poste, le projet actuellement a l'etude a la direction generale de La Poste, en concertation avec les organisations de personnel, consiste a definir des orientations generales permettant aux responsables locaux de mettre en place l'organisation des moyens de remplacement qui repond le mieux aux contraintes et aux objectifs du service postal. Ces orientations generales visent une amelioration du professionnalisme des agents remplaceants. Le niveau de qualification et de formation de ces agents devra en effet correspondre aux differentes missions qui leur sont confiees, de maniere a maintenir en toutes circonstances une bonne qualite de prestations. Des dispositifs seront prevus pour faciliter la mobilite fonctionnelle et favoriser la promotion des interesses. Dans ce cadre, les chefs de service, compte tenu des moyens en personnel dont ils disposent, pourront organiser les differentes equipes de remplacement de maniere a assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des bureaux. En tout etat de cause, la mission des agents des brigades de reserve restera celle d'effectuer le remplacement des receveurs des petits bureaux de poste. Leur role sera toujours considere comme essentiel et complementaire a celui des receveurs dans la mesure ou ils participent, au travers de leur mission, a une presence postale de qualite, principalement dans les zones rurales.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Istace Gerard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59147

**Rubrique :** Postes et telecommunications

**Ministère interrogé :** postes et telecommunications

**Ministère attributaire :** postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1992, page 2725